

19/11/1955

Continuation des travaux de la Salle des Congrès La commission des travaux demande au Conseil Municipal de bien vouloir désigner des conseillers qui se joindront à la Commission des Travaux pour constituer le Jury pour les 3 lots (chauffage, électricité, monte charges) qui seront l'objet d'un concours.

M. Barbier et Boudouneau sont désignés à l'unanimité.

Candidature de M. Papeau: 11 voix pour. 15 contre.

2) Alimentation en électricité de l'Aérogare. La ligne électrique est prise en charge sur un don en nature de la part de la ville de 30.000 francs pour un léger déboulement amenant la haute tension aux portes de l'Aérodrome.

Il a été décidé avec l'accord des autorités compétentes d'installer le poste de transformation à l'intérieur du hangar sous réserve que les ouvertures donneraient uniquement sur l'extérieur.

Il a été procédé à un appel d'offres et après avis favorable de la Commission des finances, il est proposé d'autoriser M. le Maire à passer marché avec les deux entreprises les moins disantes:

Garrigue pour le gros œuvre: 145.816 fr.

Gouquet pour l'équipement: 321.575 fr.

Pour éviter des frais supplémentaires il sera fait location à l'EDF du transformateur.

La question du câble H.T. entre l'aérogare de Saison et le poste sera

approuvé le 14/6/55

55042

concernent
la définition
du nombre de
lots de la

les règles
du concours.

qui pour-

laurent les
indus.

tu enco-

me le

notée en

une basin-

au cahier

premier des

et ceux

approuvé le 14/6/55

55043